

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 10 décembre 2018

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 10 décembre 2018 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Johanne Fillion Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt Jean-Pierre Martel

EST ABSENTE

Mme la conseillère Julie Gagné

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-12-247

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay procède à la présentation des prévisions budgétaires 2019. Elle présente également le programme triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021.

2018-12-248

ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 10 décembre 2018

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2019 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million six cent soixante-sept mille deux cent soixante-huit dollars (1 667 268 \$)**, les dépenses étant réparties comme suit :

Administration générale	327 259 \$
Sécurité publique	184 725 \$
Transport	521 542 \$
Hygiène du milieu	235 441 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	69 409 \$
Loisirs et culture	22 178 \$
Frais de banque	2 000 \$
Équipements régionaux	19 571 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	25 400 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis (capital)	9 600 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 - Assainissement des eaux (capital)	163 200 \$
Intérêts sur emprunts	<u>86 943 \$</u>
Total des dépenses prévues :	1 667 268

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2019 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million six cent soixante-sept mille deux cent soixante-huit dollars (1 667 268 \$)**, les recettes étant réparties comme suit :

Recettes spécifiques		738 354 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	31 457 \$	
Éolien	23 251 \$	
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	207 670 \$	
Compensation - Réseau local de voirie	133 219 \$	
Compensation - Terres publiques	62 377 \$	
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	214 345 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 380 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	7 157 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	20 602 \$	
Déneigement chemin de la Réserve-Faunique	10 000 \$	
Compensation des matières recyclables	25 896 \$	
Recettes basées sur le taux global de taxation		208 050 \$
Immeuble de l'école primaire :	20 000 \$	
Péréquation :	188 050 \$	
Recettes de la taxe spéciale		3 626 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 64 828 900 \$ x 0,0055922 \$/100 \$		
Recettes de la taxe foncière générale		615 875 \$
Évaluation imposable de 64 828 900 \$ x 0,95 \$/100 \$		
Affectation du surplus		<u>101 363 \$</u>
Total des recettes prévues :		1 667 268 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 10 décembre 2018

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-12-249

ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' le programme triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, totalisant la somme de **cent vingt-cinq mille dollars (120 000 \$), le programme triennal se répartissant comme suit :**

2019 : 40 000 \$

2020 : 40 000 \$

2021 : 40 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-11, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 »

M. le conseiller Jean-Pierre Martel donne avis de motion et présente le projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2018-11, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2019.

Le projet de règlement a pour objet de prévoir le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2019

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions en mentionnant que les questions posées doivent uniquement porter sur le budget 2019.

2018-12-250

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 10 décembre 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière